

Site NATURA 2000 Vallée de l'Argenton



Lettre d'information
N°13 - Janv. 2019

L'année 2018 a marqué un renouveau pour la gestion du site NATURA 2000. En effet, le Document d'Objectifs (DOCOB) et la Charte NATURA 2000 viennent d'être mis à jour. Ce travail, qui a nécessité plusieurs années de réflexion, va contribuer à mieux préserver et valoriser les habitats naturels et les espèces de la vallée de l'Argenton.

Le DOCOB va offrir de nouvelles possibilités de contractualisation et s'ouvre désormais à des milieux naturels non pris en compte dans sa version initiale, et aux nouvelles espèces d'intérêt communautaire recensées ces dernières années.

La Charte NATURA 2000 a été actualisée aux caractéristiques du site pour mieux prendre en compte les activités et usages locaux, afin de proposer des Engagements et des Recommandations adaptés aux pratiques actuelles et à la préservation des milieux naturels.

Le site NATURA 2000 n'est pas une zone mise sous cloche et ces nouveaux outils démontrent bien la volonté de vouloir concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

Ainsi, nous espérons que ces nouvelles possibilités de contractualisation attirent l'attention des propriétaires et usagers pour que le site NATURA 2000 " Vallée de l'Argenton " conserve toutes ses richesses naturelles et son attrait touristique.

Claude FERJOU

Président du Comité de Pilotage
Communauté de communes
du Thouarsais

Catherine PUAUT

Vice-Présidente
de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
en charge du Développement Durable

Pulsatille rouge (*Anemone rubra*) dans la vallée de la Madoire

ACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

De nouvelles possibilités de contractualisation...

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est le document de référence du site NATURA 2000, qui :

- décrit le site, ses habitats naturels et ses espèces,
- fixe les objectifs de préservation du site,
- définit les actions permettant d'atteindre ces objectifs,
- propose les moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions définies.

Validé en 2004, le DOCOB du site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton" nécessitait une mise à jour pour intégrer l'évolution du territoire qui le compose, mais surtout pour prendre en compte les espèces et les nouveaux habitats naturels découverts ces dernières années. On dénombre actuellement, dans le périmètre du site, **9 habitats naturels et 15 espèces d'intérêt communautaire**.



Maintenir l'ouverture des pelouses sèches sur coteaux

5 grands objectifs ont été définis afin de préserver ce patrimoine naturel remarquable :

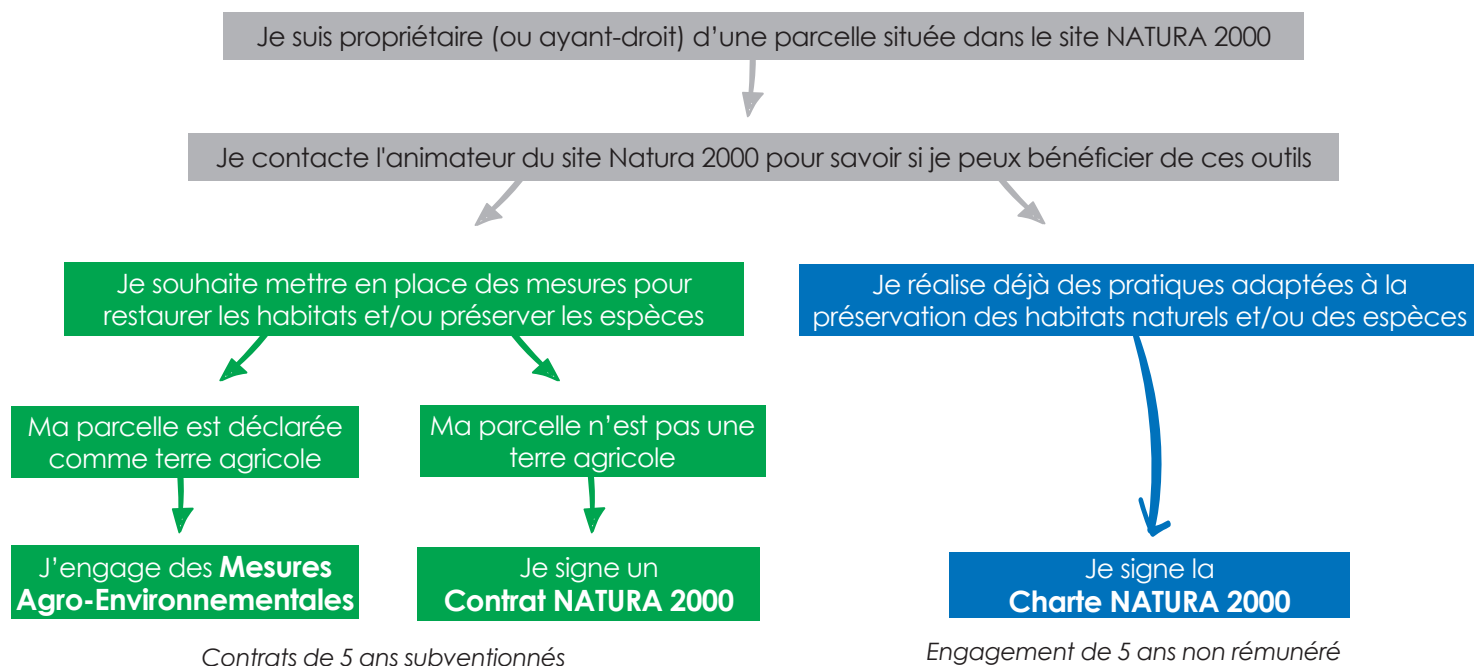
- maintenir et restaurer les coteaux de l'Argentonais,
- maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton,
- maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau de la vallée de l'Argenton,
- valoriser le site NATURA 2000 et sensibiliser les acteurs aux enjeux du Document d'Objectifs,
- mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer.

Ces objectifs ont été déclinés en 24 actions, parmi lesquelles, le DOCOB prévoit :

- l'ouverture et l'entretien des coteaux embroussaillés,
- la restauration, l'entretien et l'aménagement des berges,
- le maintien et la préservation des prairies naturelles,
- la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de tous les publics,
- la réalisation d'inventaires et de suivis des habitats et espèces.

Des outils pour les propriétaires et usagers du site

Pour mettre en œuvre ces actions, trois outils sont proposés aux propriétaires et usagers du site : **le Contrat Natura 2000, la Charte Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales**.



NOUVELLE CHARTE NATURA 2000

Maintenez ou engagez les bonnes pratiques !

Tout comme le DOCOB, la Charte NATURA 2000 validée en 2009 avait besoin d'être actualisée pour mieux prendre en compte les enjeux du site.

Seul outil qui ne donne pas droit à rémunération, la Charte prévoit pour chaque type de milieu naturel et pour chaque activité présente dans le site, une liste d'**Engagements et de Recommandations (E&R)**. En signant la Charte, le signataire s'engage à mettre en place ou maintenir des bonnes pratiques de gestion, favorables aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site.

Les **Engagements** peuvent faire l'objet de contrôle et les **Recommandations** sont par définition, laissées aux choix du signataire.

La Charte NATURA 2000 permet, pour les parcelles concernées :

- l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- l'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

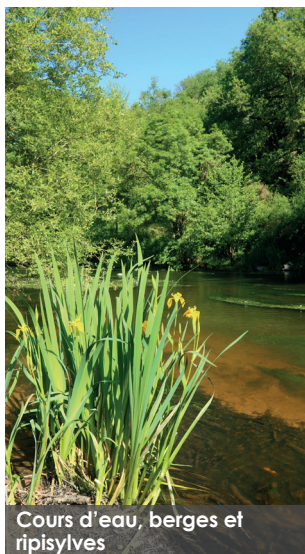
Elle contient des E&R de portée générale, communs à tous les signataires, et prévoit des E&R spécifiques aux milieux naturels et aux activités (voir ci-dessous).



Maintenir des arbres morts au profit des chauves-souris et des insectes fait partie des engagements de la Charte NATURA 2000

Pour les MILIEUX NATURELS

- Urbanisme et gestion du territoire
- Cours d'eau, berges et ripisylves
- Gestion des ouvrages hydrauliques
- Formations herbeuses sur coteaux
- Landes
- Mares
- Boisements
- Haies
- Gîtes à chauve-souris
- Prairies permanentes
- Bordures enherbées



Cours d'eau, berges et ripisylves

Pour les ACTIVITÉS



Canoë

- Pêche
- Chasse
- Randonnées
- Canoë kayak
- Escalade
- Trial
- Activités naturalistes

QUI PEUT SIGNER LA CHARTE ?

Propriétaires, exploitants agricoles, gestionnaires, collectivités, associations, fédérations...

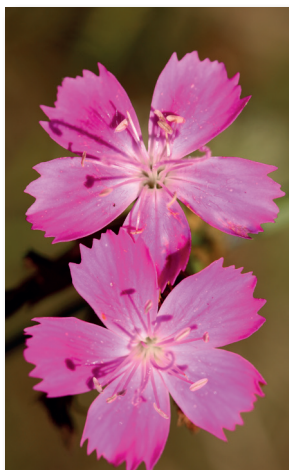


Pour obtenir des informations,
contactez l'animateur du site :
Guillaume KOCH
05 49 65 99 59 / 06 31 26 66 37
guillaume.koch@agglo2b.fr

QUELQUES RICHESSES DE LA VALLÉE



Demi-deuil
Melanargia galathea



Œillet des Chartreux
Dianthus cathusianorum



Orchis brûlé
Neofinea ustulata



Grand Capricorne
Cerambyx cerdo



Chardonneret élégant
Carduelis carduelis

NOUVELLE ESPÈCE : LA ROSALIE DES ALPES

Dans notre précédent numéro, nous vous présentions la Rosalie des Alpes et nous mettions à contribution votre capacité d'observation pour confirmer la présence de cet insecte dans le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton.

Opération réussie ! Puisque **deux spécimens de Rosalie ont été observés dans le site**, au Clos de l'oncle Georges et à proximité de la base de loisirs, à Argentonnay. Nous avons eu de nombreux retours de la population, mais la plupart des observations étaient localisées en dehors du périmètre du site.

Il est probable que la Rosalie soit arrivée récemment dans la vallée de l'Argenton. L'absence d'observations plus récentes, la longue phase larvaire (3 ans) et sa présence connue dans le Bressuirais concourent à ce constat.

Considérée auparavant comme espèce "probablement présente", la Rosalie des Alpes passe désormais dans la catégorie des espèces présentes de manière certaine, portant à 15, le nombre d'espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site NATURA 2000.

Nous restons toutefois preneurs de vos observations de Rosalie, dans la vallée de l'Argenton, pour compléter nos données. Nous rappelons qu'elle affectionne particulièrement les vieux frênes ou chênes têtards, les arbres morts, mais également les tas de bois.



© Axel MARTIN

Rosalie des Alpes observée à Argentonnay

CONTACT

Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000
Agglomération du Bocage Bressuirais
27, bd du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 65 99 59 - 06 31 26 66 37
guillaume.koch@agglo2b.fr

valleeargenton.n2000.fr